

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **40**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à
14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à
Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous
la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_116_CC_11
Contractualisation d'un crédit de
trésorerie avec l'Agence France Locale
pour un montant de 10 000 000 €

Nombre de votants : 46

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
08/11/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER -
M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE -
M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M.
Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN -
M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Yann CRIGHTON
- M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS -
M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE -
M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne
CAVANE-DALELE - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M.
Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme
Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M.
Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Helene ROUGEAU procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe
DAMBREVILLE - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE
- M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Jean MARCEAU
procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 116 CC 11 : CONTRACTUALISATION D'UN CRÉDIT DE TRÉSORERIE AVEC L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR UN MONTANT DE 10 000 000 €

Le Président de séance expose :

Pour financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, les collectivités ont la possibilité de mobiliser des crédits de trésorerie auprès des organismes bancaires. Ce produit bancaire permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Territoire de l'Ouest a souhaité mettre en place deux crédits de trésorerie pour les budgets annexes de l'Eau Potable et de l'Assainissement des Eaux Usées afin de :

- ☞ S'assurer le financement de ses besoins en trésorerie à des conditions garanties et conformes,
- ☞ D'optimiser la charge de ses frais financiers.

A l'issue de la consultation lancée le 10 septembre 2024, deux offres ont été réceptionnées. Après avoir pris connaissance des différentes offres, il est proposé de retenir l'offre de l'Agence France Locale Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 pour un montant total de 10.000.000 €. Cette enveloppe est affectée aux budgets annexes de l'Eau Potable et de l'Assainissement des Eaux Usées.

Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie pour le **budget annexe de l'Eau Potable** :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 5 000 000 EUR (cinq millions d'euros) ;
- Durée Totale : 364 Jours ;
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,59% ;
- Base de calcul des Intérêts : exact/360 ;
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,10% de l'encours quotidien non mobilisé ;
- Base de calcul de la CNU : exact/360 ;
- Commission d'engagement : 0,10% du montant du crédit de trésorerie.

Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie le **budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées** :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 5 000 000 EUR (cinq millions d'euros) ;
- Durée Totale : 364 Jours ;
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,59% ;
- Base de calcul des Intérêts : exact/360 ;
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,10% de l'encours quotidien non mobilisé ;
- Base de calcul de la CNU : exact/360 ;
- Commission d'engagement : 0,10% du montant du crédit de trésorerie .

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/10/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 08/10/2024.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241114-2024_116_CC_11-DE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

Pour le Budget Eau Potable

-APPROUVER l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 5.000.000 € auprès de l'Agence France Locale au taux de l'ESTER + une marge de 0,59% ;

-AUTORISER le Président à signer la convention et tout autre document afférent à cette affaire ;

-AUTORISER le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues à la convention.

Pour le Budget Assainissement des Eaux Usées

-APPROUVER l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 5.000.000 € auprès de l'Agence France Locale au taux de l'ESTER + une marge de 0,59% ;

-AUTORISER le Président à signer la convention et tout autre document afférent à cette affaire ;

-AUTORISER le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues à la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président